

ARRETE MUNICIPAL
N° 15/2020

**Réouverture des Rue de la Forêt, Rue d'accès au Collège,
Chemin entre le City stade - Avenue de l'Europe jusqu'au city stade d'Aidling,
Chemin d'accès entre l'oratoire et l'accès au Lotissement Belle-Croix
ainsi que l'aire de jeux attenante.**

Nous, Maire de la Ville de BOUZONVILLE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération ;

VU la recommandation de l'INRA, Centre de recherche Provence – Alpes-Côte d'Azur – Unité expérimentale Entomologie et Forêt Méditerranéenne – Domaine Saint Paul – 84914 AVIGNON ;

VU le traitement des chênes contre les chenilles processionnaires par voie aérienne (turbine/atomiseur thermique) d'insecticide biologique de type Bacille de Thuringe BTK.

ARRETE

Article 1 : Les rues ci-dessous sont réouvertes aux marcheurs, aux cyclistes et aux automobilistes à compter du lundi 15 juin 2020 :

- Rue de la Forêt
- Rue d'accès au Collège
- Chemin entre le city stade Avenue de l'Europe jusqu'au city stade d'Aidling
- Chemin d'accès entre l'oratoire et l'accès au lotissement Belle-Croix ainsi que l'aire de jeux attenante.

Article 2 : La circulation reste interdite aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes en forêt au lieu-dit Stockholm, sur le parcours de santé en raison de la présence de la chenille processionnaire du chêne, et ce jusqu'au vendredi 30 octobre 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers, par affichage sur les panneaux municipaux officiels de la mairie, sur le site de la Ville de BOUZONVILLE ainsi que par voie de presse.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Mme le Sous-Préfet de FORBACH-MOSELLE
- Mme le Chef d'Escadron – Cdt la Compagnie de Gendarmerie de BOULAY
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de BOUZONVILLE
- M. le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers – Cdt l'Unité Opérationnelle de BOUZONVILLE
- Police Municipale
- ONF à BIBICHE
- ONF à GUENANGE
- Ecole Maternelle « La Petite Ondine »
- Ecole « Pol GRANDJEAN »
- Collège Adalbert
- Institut de la Providence
- M. le Président de la CCB3F
- M. Patrick HUG – Président des anciens COB
- M. le Président du Tennis Club

Certifié exécutoire
à Bouzonville, le 11 juin 2020



LE MAIRE

ARMEL CHABANE